

FICHE DE RÉVISION = L'ESSENTIEL

Cycle 3 – sixième

Responsable au quotidien

La sensibilité : soi et les autres

Objectifs de formation : Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments - S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie - Se sentir membre d'une collectivité.

- **Qu'est-ce qu'être un enfant ?** écrire sous forme de mots sur une feuille A4 ce que représente l'enfant. Puis exposition en classe sous forme de nuage de mots
- **Une photo** prendre une photo pour exprimer sa vision de la vie en tant qu'enfant. Réalisation d'une exposition photo.

Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

Objectifs de formation : Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique - Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

- **La Convention internationale des Droits de l'Enfant** présentation du texte.
- **La Convention des Droits de l'Enfant expliquée aux enfants** Travail en groupe sur les 4 principes fondamentaux de la CIDE (priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant - la non-discrimination - Le droit à la vie, à la survie et au développement - Le respect des opinions de l'enfant). Illustrer les quatre principes par des images recherchées ou des dessins pour réaliser un panneau géant.

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

Objectifs de formation : Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté - Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

- **DÉBAT : Pourquoi n'y a-t-il pas de droits sans devoirs ?**
- **DÉBAT : Comment être responsable sur Internet ?**
- **Commission sur les responsabilités** responsable au collège, responsable à la maison, responsable dans la rue, responsable avec les NTIC, responsabilité civile des parents. Recherche et compte rendu à la classe

L'engagement : agir individuellement et collectivement

Objectifs de formation : S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement - Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.

- **Réalisation d'un livret : comment être responsable sur Internet ?** réaliser un livret de 4 pages (p1, la couverture, p2 les dangers, p3 les usages, les précautions)

Cours

1. Apprendre la responsabilité

Les droits de l'enfant

En France, les enfants sont protégés par des droits :

- ✓ Droit à une identité
- ✓ Droit de vivre dans une famille
- ✓ Droit à l'éducation
- ✓ Droit à la liberté d'expression
- ✓ Droit à la protection de sa santé
- ✓ Droit à la protection contre les discriminations

Les droits de l'enfant sont reconnus par la **Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)** que la France respecte et applique.

La CIDE définit 4 principes fondamentaux :

- ✓ priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant
- ✓ la non-discrimination
- ✓ le droit à la vie, à la survie et au développement
- ✓ le respect des opinions de l'enfant

Les devoirs de l'enfant

Les droits existent car nous avons des devoirs. L'enfant doit donc comme les adultes respecter des devoirs :

- ⊗ Respecter les autres
- ⊗ Obéir à ses parents, respecter ses parents
- ⊗ Respecter la loi
- ⊗ Respecter le règlement intérieur du collège

2. La responsabilité des parents

Les parents sont responsables de leur enfant mineur qu'ils doivent protéger et éduquer.

Les parents disposent de l'autorité parentale. Au nom de « l'intérêt de l'enfant », ils décident de son éducation, des soins de santé à lui porter et des punitions à donner si besoin. **Les parents du mineur sont responsables des dommages causés par leur enfant à des biens ou des personnes : c'est la responsabilité civile.**

3. La responsabilité pour vivre ensemble.

L'enfant doit mesurer les conséquences de ses actes dans ses décisions, dans sa vie quotidienne, au collège, sur Internet.

Il doit agir dans le respect de sa dignité et de celle des autres.

4. La responsabilité sur Internet.

L'usage d'Internet exige d'être responsable.

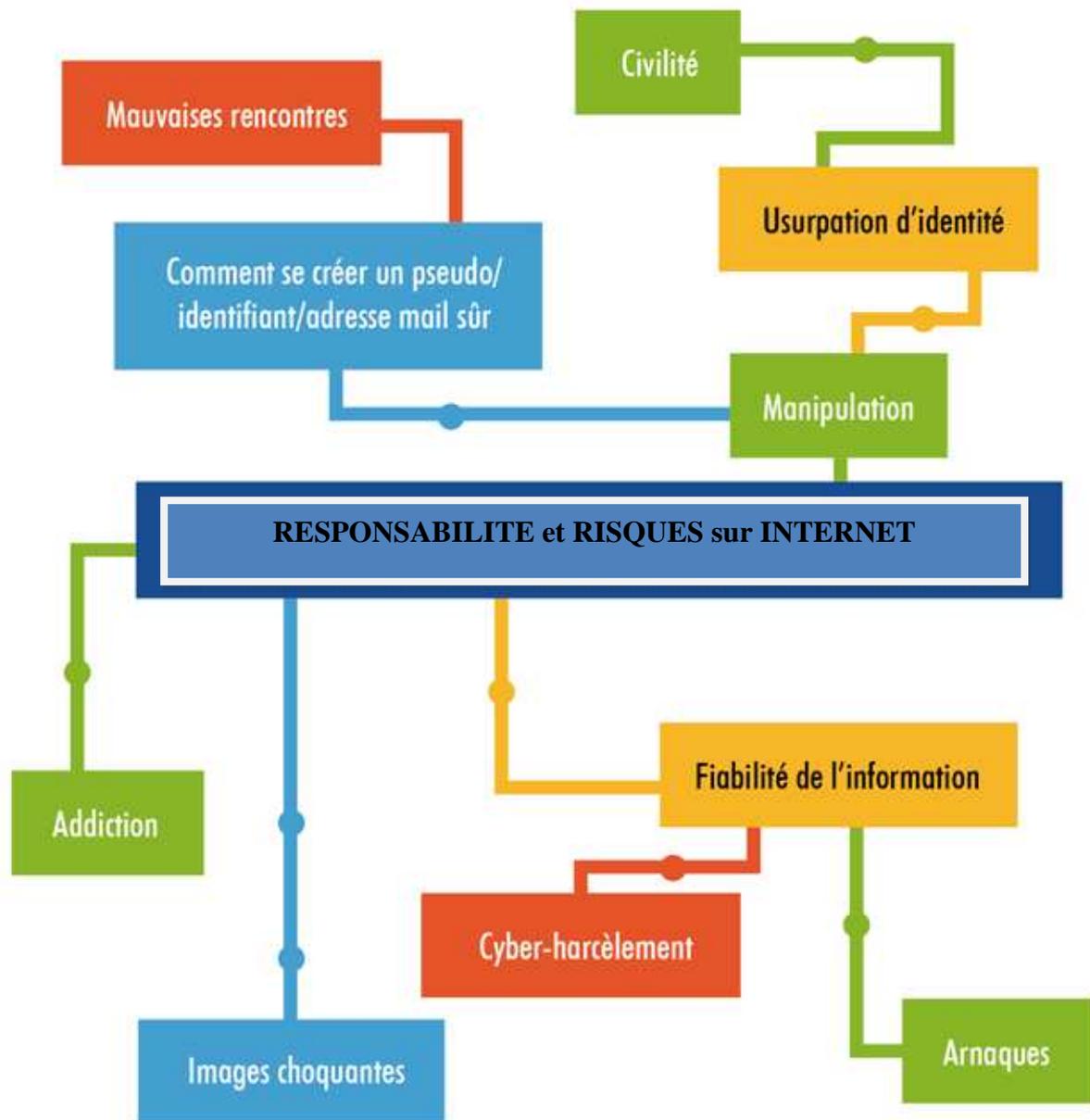
Il faut savoir ou l'on navigue sur Internet car certains sites proposent des informations fausses, d'autres sont interdit aux mineurs ou même dangereux.

Pour se protéger sur Internet, il faut être prudent et responsable :

- Utiliser un pseudonyme sur les réseaux sociaux, les forums
- Réfléchir avant de publier une photo de soi, ne pas lier sa photo et son nom : Ne donner aucune information sur soi ou sur sa famille sans en parler avec ses parents (nom, numéro de téléphone, adresse ou école)
- Ne pas publier des photographies de mineurs sans l'autorisation des parents
- Réfléchir aux propos que l'on écrit, aux vidéos que l'on publie sur Internet
- Ne regardez que du contenu adapté à votre âge : si l'on voit ou si l'on reçoit quelque chose qui met mal à l'aise, ne cherchez pas à en savoir plus, se déconnecter et en parler ses parents
- Ne partagez pas trop d'informations
- Ne pas pratiquer le cyber harcèlement
- Supprimer, sans les ouvrir, les mails que vous n'avez pas demandés ou qui sont envoyés par des personnes inconnues
- Ne jamais donner son mot de passe. Changer régulièrement ses mots de passe
- Ne rien acheter sur Internet, sans ses parents
- Méfiez-vous des inconnus : ne pas rencontrer quelqu'un que vous avez connu en ligne sans en parler à ses parents.
- Respectez les droits d'auteur

Site de signalement et d'aide créé par l'Etat pour les enfants et les parents

<https://www.internet-signalement.gouv.fr>



Notions et principes à maîtriser

Autonome : Une personne autonome est indépendante ; elle agit sans avoir besoin d'être guidée, conseillée ou contrôlée en permanence par quelqu'un ayant autorité sur elle.

Autorité parentale : ensemble des droits et devoirs des parents, qui s'exercent dans l'intérêt de l'enfant.

Blog : Un blog est constitué d'une ou plusieurs pages personnelles publiées sur Internet, lisibles partout et par tout le monde.

Code civil : Le Code civil regroupe les lois relatives au droit civil français, c'est-à-dire l'ensemble des règles qui fixent le droit des personnes, de la famille et des biens. Le Code civil a été promulgué par Napoléon en 1804. Il régit : le droit des personnes (le nom, le statut de la personne humaine...) ; le droit de la famille (la filiation, le mariage, le divorce...) ; le droit des biens (les types de biens, la propriété...).

Convention internationale des droits de l'enfant : cette Convention a été adoptée en 1989 par l'Organisation des Nations unies. 191 pays se sont engagés à l'appliquer. La Convention affirme que tous les enfants ont les mêmes droits, quel que soit leur pays, leur couleur de peau, leur religion. Les principaux droits de l'enfant sont le droit à l'identité, le droit à l'éducation, le droit à la protection, le droit à la liberté d'opinion et de religion...

Défenseur des droits : autorité chargée de défendre les droits de l'enfant. En cas de violation des droits de l'enfant, le défenseur agit pour trouver une solution.

Développement : le développement est le fait pour un pays de connaître une amélioration de son économie et des conditions de vie de sa population.

Émancipation : l'émancipation est l'acte par lequel le mineur cesse d'être sous l'autorité de ses parents. L'émancipation permet à un mineur de plus de 16 ans d'être autonome et de se trouver dans la situation d'un majeur. Toutefois, il ne peut pas se marier sans l'autorisation de ses parents ni être commerçant. Même si c'est le mineur qui la désire, l'émancipation doit être demandée par l'un ou les deux parents au juge d'instance (*le tribunal d'instance est le tribunal qui juge les « petits » conflits entre particuliers*). Pour l'accepter, le juge vérifie que le jeune a acquis une réelle indépendance et possède une maturité suffisante pour s'assumer et vivre en dehors du foyer familial. Le juge vérifie aussi si cette demande n'est pas l'occasion *pour les parents d'échapper à leur responsabilité vis-à-vis* d'un enfant difficile.

État civil : l'état civil d'une personne est l'ensemble des informations qui permettent de l'identifier. Dans une mairie, c'est le nom donné au service administratif où l'on déclare les naissances, les mariages et les décès et qui conserve les registres où ils sont inscrits. En France, les registres paroissiaux (livres tenus par les curés) existent depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts : *ce document, signé par le roi François Ier en 1539, impose aux curés des paroisses d'enregistrer par écrit les naissances, les mariages et les décès. En 1792, pendant la Révolution, les registres sont devenus communaux.*

Internet ou Net : réseau de communication permettant de connecter des millions d'ordinateurs à travers le monde.

Majorité civile : en France, la majorité civile est le fait d'avoir atteint l'âge de 18 ans et d'être considéré comme un adulte. Cela permet de se marier, d'ouvrir un commerce, de signer des contrats...

Majorité pénale : la majorité pénale est l'âge à partir duquel un délinquant relève du droit pénal commun. Cet âge est fixé à 18 ans. L'âge de la responsabilité pénale, c'est-à-dire l'âge à partir duquel les mineurs délinquants sont considérés comme suffisamment âgés pour être responsables de leurs actes, est abaissé à 10 ans. De 10 à 13 ans, les mineurs ne peuvent connaître que des mesures de surveillance et d'éducation imposées par le juge des enfants. À partir de 13 ans, dans les cas les plus graves, les mineurs peuvent être condamnés à des peines de prison.

Médiation : la médiation est un moyen de résoudre à l'amiable des conflits entre des personnes par l'intervention d'une troisième personne (le médiateur). Le médiateur est neutre : il respecte les opinions des différentes personnes. // est indépendant et il n'a pas pour fonction de définir un gagnant et un perdant mais de faciliter le dialogue.

Messagerie instantanée : une messagerie instantanée est une forme de communication en temps réel entre plusieurs personnes qui peuvent communiquer en même temps sur un réseau Internet. Elle est souvent désignée par le terme anglais *chat (to chat : bavarder)*.

Mineur : personne âgée de moins de 18 ans.

Organisation des Nations unies (ONU) : créée en 1945 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU rassemble la quasi-totalité des États de la planète. Cette organisation internationale a pour but de maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

Organisation non gouvernementale (ONG) : Les organisations non gouvernementales sont des associations indépendantes des États et à but humanitaire, cherchant à venir en aide aux populations les plus démunies et à atténuer les inégalités entre les hommes.

Responsabilité civile : les parents du mineur sont responsables des dommages causés par leur enfant à des biens ou des personnes.

SPAM : courrier électronique indésirable, envoyé en grand nombre, à but publicitaire et commercial.

Web : abréviation de l'anglais World Wide Web signifiant « toile d'araignée mondiale ».